

PROJET

APPLICABLE
AU
1er JANVIER 2022

Note : Seule la version française
a valeur réglementaire

TARIFS ET CONDITIONS D'USAGE DES OUTILLAGES PUBLICS ET REDEVANCES DOMANIALES 2022



www.reunion.port.fr



[port.reunion](https://www.instagram.com/port.reunion)

GRAND PORT MARITIME DE LA RÉUNION
2, rue Evariste de Parry - BP 18 - 97821 Le Port Cedex
t. 0262 42 90 00 - f. 0262 42 47 90
communication@reunion.port.fr - www.reunion.port.fr

SOMMAIRE

Codification	Intitulé	Page
1	APPAREILS DE LEVAGE	3 - 5
	1-1 : Chariots élévateurs	3
	1-2 : Camion nacelle	3
	1-3 : Chargeurs	3
	1-4 : Portiques	4
	1-5 : Grues mobiles portuaires	4-5
2	MAGASINS ET ENTREPOTS	6 - 13
	2-1 : Magasins	6
	2-2 : Situations particulières : Dépôt de Douane	6
	2-3 : Entrepôts Francs	6 - 7
	2-4 : Entrepôts Frigorifiques	7 - 9
	2-5 : Cellules Frigorifiques	9
	2-6 : Terminaux Spécialisés	10 - 13
	2-6-1 : Terminal Sucrier	10
	2-6-2 : Terminal Céréaliier	11
	2-6-3 : Terminal Bitumier	11 - 12
	2-7 : Halls de Tri Réfrigérés	13
3	ZONES D'ENTREPOSAGE	14 - 16
	3-1 : Terre-pleins	14 - 15
	3-2 : Conteneurs Iso-frigorifiques	16 - 17
	3-3 : Magasins Banalisés	17
4	SLIP-WAY	18 - 19
	4-1 : Slipway transversal	18 - 19
5	PLAN D'EAU	20
	5-1 : Bateaux de pêche professionnelle	20
	5-2 : Autres Engins Nautiques	20
6	SERVICES	21 - 28
	6-1 : Fourniture d'eau	21
	6-2 : Fourniture d'électricité	22
	6-3 : Silo à glace – Vente de glace	22
	6-4 : Téléphone	22
	6-5 : Matériel divers	23
	6-6 : Sécurité	24
	6-7 : Service de propreté	24 - 27
	6-8 : Utilisation des infrastructures spécialisées	27
	6-9 : Sûreté	28
	6-10 : Main d'œuvre	28
	6-11 : Pointe du Phare	28
7	GARE MARITIME	29-30
	7-1 : Redevance d'usage	29
	7-2 : Redevance d'usage pour relève d'équipage	30
8	GESTION DOMANIALE	31
	8-1 : Redevance domaniale	31

1 – APPAREIL DE LEVAGE

Les prestations relevant des sous-chapitres 1-1, 1-2, 1-3 du chapitre 1 Appareil de Levage sont soumises aux conditions générales de vente précisées au CGV « Autres prestations de service » régulièrement publiées sur le site du GPMDLR (www.reunion.port.fr)

1 – 1 : LOCATION CHARIOTS ELEVATEURS AVEC CHAUFFEUR

Code Tarif	Désignation	Base	Unité	PUHT 2022
LEVELV1001	Chariot diesel 4T ou équivalent Tarif HN	1	Heure	42,64 €
LEVELV1002	Chariot diesel 8T ou équivalent Tarif HN	1	Heure	66,86 €
LEVELV2001	Chariot élévateur électrique 2,5T Tarif HN	1	Heure	42,53 €
LEVELV2002	Chariot élévateur électrique 3,2T Tarif HN	1	Heure	54,70 €

1 – 2 : LOCATION CAMION NACELLE (hauteur de levage 18m) AVEC CHAUFFEUR

Code Tarif	Désignation	Base	Unité	PUHT 2022
LEVNAC1001	Camion nacelle Tarif HN	1	Heure	86,85 €

1 – 3 : LOCATION CHARGEURS AVEC CHAUFFEUR

N.B. : Les chargeurs sont utilisés par le GPMDLR pour ses besoins propres aux terminaux céréalier et sucrier. La location à des tiers ne peut se faire qu'en cas de disponibilité du matériel et pour des usages ne présentant pas de risques de dégradation notamment par corrosion des engins.

Code Tarif	Désignation	Base	Unité	PUHT 2022
LEVCHG1001	Chargeur Caterpillar 930K ou équivalent Tarif HN	1	Heure	115,04 €
LEVCHG2001	Chargeur Bobcat 843 ou équivalent Tarif HN	1	Heure	78,14 €
LEVCHG2002	Chargeur Bobcat 943 ou équivalent Tarif HN	1	Heure	91,16 €
LEVCHG2003	Chargeur Bobcat 985 ou équivalent Tarif HN	1	Heure	101,29 €
LEVCHG3001	Chargeur Volvo ECR28 ou équivalent Tarif HN	1	Heure	91,16 €
LEVCHG4001	Chargeur Manitou ou équivalent Tarif HN	1	Heure	78,14 €
LEVCHG5001	Balayeuse Mini-Chargeur ou équivalent Tarif HN	1	Heure	101,29 €

Toute heure commencée est facturée.

Les tarifs 1-1, 1-2, 1-3 sont majorés de 50% en dehors des heures normales de vacation ainsi que les samedis et de 100% les dimanches et jours fériés.

Les heures normales de vacation sont : de 7H à 12H et de 13H à 15H, du lundi au vendredi.

Pour les éventuelles utilisations en dehors de l'enceinte portuaire, les horaires s'entendent durée du trajet aller et retour comprise.

1 – 4 : LES PORTIQUES

Les prestations relevant des sous-chapitres 1-4-1, 1-4-3 du chapitre 1 Appareil de Levage sont soumises aux conditions générales de vente précisées au CGV « Portiques et Grues » régulièrement publiées sur le site du GPMDLR (www.reunion.port.fr)

1 – 4 – 1 : Mise à disposition d'un portique

Code Tarif	Désignation	Base	Unité	PUHT 2022
LEVPOR1001	Portique Conteneur P4 - Mise à disposition	1	Heure	556,09 €
LEVPOR1002	Portique Conteneurs P4 - Minimum facturation 2 heures	2	Heure	1 112,17 €
LEVPOR1003	Portique Conteneurs P4 - Forfait Annulation	1	Forfait / portique	397,61 €

Code Tarif	Désignation	Base	Unité	PUHT 2022
LEVPOR2001	Portique Conteneurs P5/P6/P7 - Mise à disposition	1	Heure	710,91 €
LEVPOR2002	Portique Conteneurs P5/P6/P7 - Minimum facturation 2 heures	2	Heure	1 421,82 €
LEVPOR2003	Portique Conteneurs P5/P6/P7 - Forfait Annulation	1	Forfait / portique	508,29 €

1 – 4 – 2 : Mise à disposition Portiques P4, P5, P6, P7 et Grue Mobile - Assurance pour compte

Les prestations de mise à disposition des portiques à conteneurs P4, P5, P6, P7 et de la grue mobile sont assorties d'une assurance pour compte. La prestation d'assurance pour compte fera l'objet de dispositions contractuelles particulières.

1 – 4 – 3 : Conteneurs pleins en transbordement et à l'export

Code Tarif	Désignation	Base	Unité	PUHT 2022
LEVPOR3001	Portique Conteneurs - Remise au déchargement et au chargement - Transbordement	1	Conteneur	9,29 €
LEVPOR3002	Portique Conteneurs - Remise au chargement - Export	1	Conteneur	10,29 €

1 – 5 : GRUES MOBILES PORTUAIRES

Les prestations relevant du sous-chapitres 1-5 du chapitre 1 Appareil de Levage sont soumises aux conditions générales de vente précisées au CGV « Portiques et Grues » régulièrement publiées sur le site du GPMDLR (www.reunion.port.fr)

1-5.1 : Mise à disposition de la grue mobile portuaire LHM 400

Code Tarif	Désignation	Base	Unité	PUHT 2022
LEVGRU1001	Grue LHM 400 – Manutention - Crochet	1	Heure	308,05 €
LEVGRU2001	Grue LHM 400 – Manutention - Conteneur avec spreader	1	Heure	308,05 €
LEVGRU3001	Grue LHM 400 – Manutention - Vrac avec benne	Prestations soumises à des dispositions contractuelles particulières (*)		
LEVGRU4001	Grue LHM 400 - Manutention - Colis lourds > 40 Tonnes	1	Heure	540,35 €
LEVGRU5001	Grue LHM 400 - Minimum facturation 2 heures	2	Heure	616,10 €

Condition particulière (*) : La mise à disposition de la grue mobile LHM 400 pour de la manutention de vrac solide est soumise à des dispositions contractuelles particulières selon la nature des produits à manutentionner.

1-5.2 : Mise à disposition de la grue mobile portuaire LHM 550

Code Tarif	Désignation	Base	Unité	PUHT 2022
LEVGRU1002	Grue LHM 550 - Manutention-Crochet	1	Heure	533,28 €
LEVGRU2002	Grue LHM 550 - Manutention- Conteneur avec spreader	1	Heure	533,28 €
LEVGRU4002	Grue LHM 550 - Manutention-Colis lourd > 40 Tonnes	1	Heure	935,43 €
LEVGRU5002	Grue LHM 550 - Minimum de facturation 2 heures	2	Heure	1 066,56 €

Les tarifs LEVGRU1002, LEVGRU2002, LEVGRU4002 et LEVGRU5002 sont assortis des taux d'abattements suivants, à compter du 1^{er} Novembre 2021 et du 1^{er} janvier 2022 au 30 juin 2022

Année	Taux d'abattement
2021	10 %
01/01/2022 au 30/06/2022	10 %

Pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 30 juin 2022, les tarifs LEVGRU1002, LEVGRU2002, LEVGRU4002 et LEVGRU5002 sont les suivants :

Code Tarif	PUHT 2022
LEVGRU1002	479,95 €
LEVGRU2002	479,95 €
LEVGRU4002	841,89 €
LEVGRU5002	959,90 €

2 – MAGASINS ET ENTREPOTS

Les prestations relevant des sous-chapitre 2-1, 2-2, 2-3, 2-4, 2-5 et 2-7 du chapitre 2 Magasins et Entrepôts sont soumises aux conditions générales de vente précisées au CGV « Autres prestations de services » régulièrement publiées sur le site du GPMDLR (www.reunion.port.fr)

2 – 1 : MAGASINS

Les marchandises visées aux paragraphes 2-1-1 et 2-1-2 ci-dessous sont soumises aux dispositions douanières s'appliquant aux Magasins et Aires de dépôt temporaires.

Ces produits peuvent donc être entreposés dans les magasins pendant une durée maximale de 45 jours avant dédouanement, puis de 20 jours à compter de la date de dédouanement

Au-delà d'une période maximale de 65 jours, les marchandises sont automatiquement transférées en dépôt douane.

2 – 1 – 1 : Tous produits chimiques, pharmaceutiques, dangereux, volatils, salissants, inflammables (minimum de perception 1 tonne).

Code Tarif	Désignation	Base	Unité	PUHT 2022
MGEMAG1001	Entreposage produits dangereux - Du 1 ^{er} au 15 ^{ème} jour	1	Tonne / jour	0,48 €
MGEMAG1002	Entreposage produits dangereux - Du 16 ^{ème} au 45 ^{ème} jour	1	Tonne / jour	0,62 €
MGEMAG1003	Entreposage produits dangereux - Du 46 ^{ème} au 65 ^{ème} jour	1	Tonne / jour	0,75 €

Le minimum de facturation est de 15 jours

2 – 1 – 2 : Toutes autres marchandises non désignées ci-dessus

Code Tarif	Désignation	Base	Unité	PUHT 2022
MGEMAG2001	Entreposage autres marchandises - Du 1 ^{er} au 45 ^{ème} jour	1	Tonne / jour	0,37 €
MGEMAG2002	Entreposage autres marchandises - Du 46 ^{ème} au 65 ^{ème} jour	1	Tonne / jour	0,43 €

2 – 2 : SITUATIONS PARTICULIERES

2 – 2 – 1 : Dépôt de Douane

Pour toutes les marchandises mises en « dépôt de douane » à l'exception de celles entreposées aux entrepôts frigorifiques:

Code Tarif	Désignation	Base	Unité	PUHT 2022
MGEDOU1001	Entreposage dépôt douane - Minimum perception 30 jours	1	Tonne	19,67 €
MGEDOU1002	Entreposage dépôt douane - Du 31 ^{ème} au 60 ^{ème} jour	1	Tonne / jour	1,01€
MGEDOU1003	Entreposage dépôt douane - Au-delà du 60 ^{ème} jour	1	Tonne / jour	1,21 €

2 – 3 : ENTREPOTS FRANCS A L'EXCEPTION DES ENTREPOTS FRIGORIFIQUES

2 – 3 – 1 : Redevance

Code Tarif	Désignation	Base	Unité	PUHT 2022
MGEEFR1001	Entrepôt franc - Redevance à la tonne	1	Tonne	1,00 €
MGEEFR1002	Entrepôt franc - Minimum perception	10	Tonne	9,95 €

2 – 3 – 2 : Stockage

Code Tarif	Désignation	Base	Unité	PUHT 2022
MGEEFR2001	Entrepôt franc - Entrée - Dépotage compris	10	Kg	0,27 €
MGEEFR2002	Entrepôt franc - Entrée - Minimum perception	500	Kg	12,77 €
MGEEFR2003	Entrepôt franc - Sortie - Rempotage compris	10	Kg	0,27 €
MGEEFR2004	Entrepôt franc - Sortie - Minimum perception	500	Kg	12,77 €
MGEEFR2005	Entrepôt franc - Transfert Interne	10	Kg	0,22 €
MGEEFR2006	Entrepôt franc - Transfert - Minimum perception	500	Kg	9,86 €
MGEEFR2007	Entrepôt franc - Magasinage - Tranche de 15 Jours	10	Kg / quinzaine	0,16 €
MGEEFR2008	Entrepôt franc - Magasinage - Minimum perception	100	Kg / quinzaine	1,18 €

2 – 4 : ENTREPOTS FRIGORIFIQUES

2 – 4 – 1 : Entreposage

Le GPMDLR, ci-après appelé « exploitant », effectue des prestations de stockage et de manutention de marchandises pour le compte de ses clients, ci-après nommés « déposants », selon le barème suivant :

2 – 4 – 1 – 1 : Entreposage base caisse palette (CP) de 3m³ : Produits de la pêche locale - Production locale ; appâts ; autres produits

Code Tarif	Désignation	Base	Unité	PUHT 2022
EFCPL0001	Produits locaux – Caisse palette 3m ³ - Tarif jour contrat 6 mois	1	Caisse palette de 3m ³	1,87 €
EFCPL0002	Produits locaux - Caisse palette 3m ³ - Tarif jour (sans contrat)	1	Caisse palette de 3m ³	2,63 €
EFCPAP0001	Appâts - Caisse palette 3m ³ - Tarif jour contrat 6 mois	1	Caisse palette de 3m ³	1,34 €
EFCPAP0002	Appâts - Caisse palette 3m ³ - Tarif jour (sans contrat)	1	Caisse palette de 3m ³	1,91 €
EFCPAU0001	Autres produits - Caisse palette 3m ³ - Tarif jour contrat 6 mois	1	Caisse palette de 3m ³	1,97 €
EFCPAU0002	Autres produits - Caisse palette 3m ³ - Tarif jour (sans contrat)	1	Caisse palette de 3m ³	2,82 €

Conditions de vente

Nos tarifs s'entendent pour des volumes unitaires de stockage de 3 m³ ou inférieur, conditionnés en casiers.

Les déposants « en compte » sont facturés par périodes comprises entre 25 et 28 jours sur la base des durées de stockage constatées. Les clients au comptant s'acquittent de leurs frais de stockage à la commande, sur la base de factures qui sont ensuite corrigées par une facturation complémentaire des prestations effectivement réalisées.

Les contrats « 6 mois droits fixes » sont une réservation d'un volume de stockage d'un casier de 3 m³ pour une période incompressible de 26 semaines (182 jours). Ils sont reconductibles par période de 28 jours au-delà de 26 semaines, par un préavis de 15 jours. Ils sont facturés selon un tarif journalier par période de 28 jours.

Nous entendons par « produits de la pêche locale », les débarques de pêche à Port Réunion des navires immatriculés à la Réunion et les débarques de pêche à Port Réunion de navires exploitant des autorisations de pêche dans les ZEE européennes et françaises.

2 – 4 – 1 – 2 : Entreposage base « palettes européennes (1000 x 1200 mm) de 1,5 m³ » (Palette 1000 x 1200 x 1300) : Produits de la pêche locale - Production locale ; appâts ; autres produits

Les dimensions utiles de stockage de ces palettes européennes sont :

Largeur : 1200 mm ; Longueur maximale : 1000 mm ; hauteur maximale : 1200 mm ; volume utile maximal : 1,5 m³.

Code Tarif	Désignation	Base	Unité	PUHT 2022
EFPEPL0001	Produits locaux - Palette 1.5m ³ - Tarif jour contrat 6 mois	1	Pal. (1000x1200x1300)	0,93 €
EFPEPL0002	Produits locaux - Palette 1.5m ³ - Tarif jour (sans contrat)	1	Pal. (1000x1200x1300)	1,31 €
EFPEAP0001	Appâts - Palette 1.5m ³ - Tarif jour contrat 6 mois	1	Pal. (1000x1200x1300)	0,68 €
EFPEAP0002	Appâts - Palette 1.5m ³ - Tarif jour (sans contrat)	1	Pal. (1000x1200x1300)	0,98 €
EFPEAU0001	Autres produits - Palette 1.5m ³ - Tarif jour contrat 6 mois	1	Pal. (1000x1200x1300)	1,00 €
EFPEAU0002	Autres produits - Palette 1.5m ³ - Tarif jour (sans contrat)	1	Pal. (1000x1200x1300)	1,38 €

Conditions de vente

Nos tarifs s'entendent pour des volumes unitaires de stockage de 1,5 m³ ou inférieur, conditionnés en palettes de gabarit 1000 x 1200 mm.

Les déposants « en compte » sont facturés par périodes comprises entre 25 et 28 jours sur la base des durées de stockage constatées. Les clients au comptant s'acquittent de leurs frais de stockage à la commande, sur la base de factures qui sont ensuite corrigées par une facturation complémentaire des prestations effectivement réalisées.

Les contrats « 6 mois droits fixes » sont une réservation d'un volume de stockage d'une palette (1000x1200x1300 mm de hauteur utile) pour une période incompressible de 26 semaines (182 jours). Ils sont reconductibles par période de 28 jours au-delà de 26 semaines, par un préavis de 15 jours. Ils sont facturés selon un tarif journalier par période de 28 jours.

Nous entendons par « produits de la pêche locale », les débarques de pêche à Port Réunion des navires immatriculés à la Réunion et les débarques de pêche à Port Réunion de navires exploitant des autorisations de pêche dans les ZEE européennes et françaises.

2 – 4 – 1 – 3 : Services complémentaires associés au stockage

Entreposage en entrepôt franc ou en magasin MADT

Code Tarif	Désignation	Base	Unité	PUHT 2022
EFMADT0001	Entreposage franc / MADT - Redevance à la tonne	1	Tonne	2,08 €
EFMADT0002	Entreposage franc / MADT - Minimum perception par réception	15	Tonne	30,70 €

Conditions de ventes : cette redevance rémunère les frais de dossiers relatif à la rédaction et à l'apurement de déclaration sommaire (régime MADT) ou de déclaration spéciale entrepôt franc (entrepôt franc) d'un réception de marchandise en entrée des entrepôts frigorifiques et vient s'ajouter aux frais d'entreposage de casiers ou de palettes européennes (1000 x 1200 mm) mentionnés dans le présent chapitre.

2 – 4 – 2 : Manutentions

2 – 4 – 2 – 1 : Heures normales de vacation

Les heures normales de vacation des entrepôts frigorifiques, qui diffèrent de celles des autres sections du GPMDLR, sont les suivantes :

Jours	Shift "Court"	Shift "Long"
Lundi au vendredi	6H00 à 15H00	7H00 à 21H00

L'organisation de nos équipes en 'Shifts longs' ne s'applique qu'avec un préavis de 48 h pour des opérations de débarque et d'emportage impliquant du personnel docker selon des horaires similaires.

Les heures normales de vacation donneront lieu à la tarification suivante :

2 – 4 – 2 – 1 – 1 : Caisses Palettes de 3 m³

Code Tarif	Désignation	Base	Unité	PUHT 2022
EFMACP0001	Manutention entrée - CP de 3m ³ - Tarif HN	1	Caisse palette de 3m ³	23,80 €
EFMACP0002	Manutention sortie - CP de 3m ³ - Tarif HN	1	Caisse palette de 3m ³	5,02 €

Conditions de vente :

- Toute sortie partielle est facturée (cf. 2-4-3-1-3)
- Toute sortie de palette s'effectue avec un préavis de 48 heures.

2 – 4 – 2 – 1 – 2 : Palettes européennes (1000x1200 mm) de 1,5 m³

Code Tarif	Désignation	Base	Unité	PUHT 2022
EFMAPE0001	Manutention entrée - Palette 1,5m ³ - Tarif HN	1	Pal. (1000x1200x1300)	20,04 €
EFMAPE0002	Manutention sortie - Palette 1,5m ³ - Tarif HN	1	Pal. (1000x1200x1300)	5,02 €

Conditions de vente :

- Toute sortie partielle est facturée et fait l'objet d'une prestation de filmage complémentaire (cf. 2-4-4-1)
- Toute sortie de palette s'effectue avec un préavis de 48 heures.

2 – 4 – 2 – 1 – 3 : Facturation des manutentions extraordinaires

Code Tarif	Désignation	Base	Unité	PUHT 2022
EFMACP0003	Manutention en entrepôt - CP de 3m ³ - Tarif HN	1	Caisse Palette de 3m ³	8,98 €
EFMAPE0003	Manutention en entrepôt - Palette 1,5m ³ - Tarif HN	1	Pal. (1000x1200x1300)	8,98 €
EFPECP0001	Sortie partielle - CP de 3m ³ - Tarif HN	1	Caisse palette de 3m ³	8,98 €
EFPECP0002	Sortie partielle - Palette 1,5m ³ - Tarif HN	1	Pal. (1000x1200x1300)	8,98 €

Conditions de vente :

Le mode de stockage des entrepôts frigorifiques est un stockage par accumulation. Le déposant doit formuler, à l'entrée, son souhait d'allotissement de ses marchandises.

Tout déplacement de marchandises demandé par le déposant et contraire à la demande d'allotissement initiale, fera l'objet d'une facturation spécifique telle que définie ci-dessus.

2 – 4 – 2 – 2 : Heures supplémentaires

La tarification indiquée ci-dessus est majorée de 50% en dehors des heures normales de vacation ainsi que les samedis.
La majoration est de 100% pour les tonnages travaillés les dimanches et jours fériés.
Le minimum de facturation est de 3 caisses palettes par heure (3 CP/H).

2 – 4 – 3 : Location de caisses palettes nues

Code Tarif	Désignation	Base	Unité	PUHT 2022
EFLOCP0001	Location de caisse palette 3m ³ nue - Forfait mensuel	1	Caisse palette de 3m ³ – mois indivisible	56,36 €

2 – 4 – 4 : Conteneurisation en palettes européennes (1000 x 1200 x 1300 mm)

En entrée en entrepôts frigorifiques, l'exploitant se réserve le droit de refuser une palette et son chargement pour les raisons ci-dessous énumérées :

- Palette et chargement détériorés ou sales
- Palette qui n'est pas au gabarit (1000 x 1200 mm)
- Palette et chargement mal arrimé ou mal filmé.

En conséquence, l'exploitant peut exiger du déposant, le reconditionnement de sa marchandise sur des palettes plastiques, propriétés de l'exploitant, qui lui sont mises à disposition pendant la période de stockage en entrepôts frigorifiques.

2 – 4 – 4 – 1 : Filmage des palettes

Code Tarif	Désignation	Base	Unité	PUHT 2022
EFFIPE0001	Filmage palettes 1,5m ³ - Forfait	1	Pal. (1000x1200x1300)	2,48 €

Conditions de vente :

Ce tarif s'entend sans mise à disposition de personnel.

Tarif applicable aux palettes assemblées en hall de tri.

Compte tenu du mode de stockage, en racks par accumulation des palettes européennes (1000 x 1200mm), qui est exigeant en matière de qualité de gerbage, l'exploitant se réserve le droit de :

- Refuser en entrée une palette mal assemblée par le client,
- Procéder à titre onéreux, par ses services, au filmage de toute palette transitant par le hall de tri.

2 – 4 – 4 – 2 : Mise à disposition de palettes plastiques de stockage par le GPMDLR.

Tarif journalier applicable après une franchise de 10 jours.

Code Tarif	Désignation	Base	Unité	PUHT 2022
EFLOCP0002	Location palette en plastique (1000x1200x1300)	1	Pal. (1000x1200x1300)	3,95 €

2 – 5 : MISE A DISPOSITION DE CELLULE FRIGORIFIQUE

2 – 5 – 1 : Cellule à température négative

Location à l'année selon une convention particulière

Code Tarif	Désignation	Base	Unité	PUHT 2022
EFLOCA0001	Location cellule de 1730m ³ - Température négative	1	Cellule / an	117 860,03 €
EFLOCA0002	Location cellule de 2670m ³ - Température négative	1	Cellule / an	174 203,72 €

2 – 5 – 2 : Cellule à température positive

Location au mois selon convention particulière

Code Tarif	Désignation	Base	Unité	PUHT 2022
EFLOCA0003	Location cellule de 1730m ³ - Température positive	1	Cellule / mois	7 824,86 €
EFLOCA0004	Location cellule de 2670m ³ - Température positive	1	Cellule / mois	10 432,52 €

2 – 6 : TERMINAUX SPECIALISES

2 – 6 – 1 : Terminal Sucrier

Les prestations relevant du chapitre 2-6-1 Terminal Sucrier sont soumises aux conditions générales de vente précisées au CGV « Terminal Sucrier» régulièrement publiées sur le site du GPMDLR (www.reunion.port.fr)

Code Tarif	Désignation	Base	Unité	PUHT 2022
MGESUC1001	TS - redevance ensilage	1	Tonne	2,24 €
MGESUC2001	TS - redevance réservation capacité	1	Tonne / campagne	2,02 €
MGESUC2002	TS - redevance stockage utilisation effective (Tonnage moyen du mois)	1	Tonne / mois	0,90 €
MGESUC3001	TS - redevance chargement	1	Tonne	1,32 €

2 – 6 – 1 – 1 : Prestations diverses aux compagnies de navigation

Période intensive du 15 juillet au 15 janvier et du lundi au vendredi :

Code Tarif	Désignation	Base	Unité	PUHT 2022
MGESUC4001	TS - Chargement (Per. Intensive) 15/07 au 15/01 de 6-22H			Gratuit (*)
MGESUC4002	TS - Attentes navires ou intempéries (Per. Intensive) 15/07 au 15/01 de 6-22H	1	Heure	189,19 €
MGESUC4003	TS - Chargement & Attentes (Per. Intensive) 15/07 au 15/01 de 6-22H	1	Heure	378,21 €

Période normale du 16 janvier au 14 juillet et du lundi au vendredi :

Code Tarif	Désignation	Base	Unité	PUHT 2022
MGESUC5001	TS - Chargement (Per. Norm.) 7H-12H / 13H-15H Travail en vacations	1	Heure	Gratuit
MGESUC5002	TS - Attentes navires ou intempéries (Per. Norm.) 7H-12H / 13H-15H Travail en vacations	1	Heure	277,90 €
MGESUC5003	TS - Chargement (Per. Norm.) 6H-22H Travail en shifts continus	1	Heure	Gratuit
MGESUC5004	TS - Attentes navires ou intempéries (Per. Norm.) 6H-22H Travail en shifts continus	1	Heure	277,90 €
MGESUC5005	TS - Chargement & Attentes (Per. Norm.) 6H-7H / 11H-13H / 17H-22H Travail en vacations	1	Heure	299,25 €
MGESUC5006	TS - Chargement & Attentes (Per. Norm.) Travail 22H-6H	1	Heure	378,21 €

(*) : Les débuts d'opérations doivent obligatoirement correspondre aux débuts de quart :

1. Travail en vacations : 7H ou 13H
2. Travail en shifts continus : 6H ou 14H

Période du 1^{er} janvier au 31 décembre :

Code Tarif	Désignation	Base	Unité	PUHT 2022
MGESUC6001	TS - Chargement & Attente - Travail Samedi de 6H à 22H	1	Heure	299,25 €
MGESUC6002	TS - Chargement & Attente - Travail Samedi de 22H à 6H	1	Heure	378,21 €
MGESUC6003	TS - Chargement & Attente - Travail Dimanche & jours fériés de 6H à 22H	1	Heure	600,56 €
MGESUC6004	TS - Chargement & Attente - Travail Dimanche & jours fériés de 22H à 6H	1	Heure	777,98 €

Les tarifs ci-dessus s'entendent toute heure commencée est due.

Les commandes de chargement doivent parvenir au GPMDLR dans les conditions du règlement d'exploitation du terminal sucrier. Toute résiliation de la commande qui intervient à l'intérieur du préavis défini au règlement précité et avant l'heure prévue de chargement donne lieu à la facturation d'un forfait d'annulation correspondant à deux heures d'attente aux taux indiqués ci-dessus.

2 – 6 – 1 – 2 : Autres prestations

Code Tarif	Désignation	Base	Unité	PUHT 2022
MGESUC7001	Location Presse pour collage Bande Transporteuse	1	Jour	160,97 €

2 – 6 – 2 : Terminal Céréaliier

Les prestations relevant du chapitre 2-6-2 Terminal Céréaliier sont soumises aux conditions générales de vente précisées au CGV « Terminal Céréaliier » régulièrement publiées sur le site du GPMDLR (www.reunion.port.fr)

2 – 6 – 2 – 1 : Stockage en silo

Les tarifs applicables sont les suivants :

Code Tarif	Désignation	Base	Unité	PUHT 2022
MGE CER1001	TC - Stockage du 1 ^{er} au 60 ^{ème} jour	100	Tonne / Jour	9,26 €
MGE CER1002	TC - Stockage à partir du 61 ^{ème} jour	100	Tonne / Jour	18,49 €

La facturation d'un minimum de perception de 100 Tonne/Jour est appliquée quelle que soit la quantité restant en magasin. Le GPMDLR se réserve le droit de ne pas décharger ou de ne pas ensiler des produits dont l'état pourrait nuire :

- ♦ Soit aux installations,
- ♦ Soit à la bonne conservation des produits déjà ensilés

2 – 6 – 2 – 2 : Ensilage et livraison

Code Tarif	Désignation	Base	Unité	PUHT 2022
MGE CER2001	TC - Redevance ensilage	1	Tonne	8,82 €
MGE CER2002	TC - Redevance livraison	1	Tonne	4,92 €

Ce tarif comprend l'enlèvement mécanique depuis le silo, le chargement des camions et le pesage des camions.

2 – 6 – 2 – 3 : Pesée en sous-Palan (Matière non ensilée)

Code Tarif	Désignation	Base	Unité	PUHT 2022
MGE CER3001	TC - Prestation de pesée sous palan - Matière non ensilée	1	Tonne	1,33 €

2 – 6 – 2 – 4 : Travail en Heure supplémentaire (*)

Code Tarif	Désignation	Base	Unité	PUHT 2022
MGE CER4001	TC - Heure supplémentaire - Samedi de 17H à 24H	1	Heure	266,15 €
MGE CER4002	TC - Heure supplémentaire - Dimanche et jour fériés	1	Heure	354,64 €

(*) : Ces heures supplémentaires ne pourront être engagées que pour les finitions d'opérations commerciales des navires, et qu'après accord des parties.

2 – 6 – 2 – 5 : Réalisation d'échantillon

Code Tarif	Désignation	Base	Unité	PUHT 2022
MGE CER5001	TC - Réalisation d'échantillon	1	1	2,41 €

2 – 6 – 3 : Terminal Bitumier

Les tarifs figurant au présent chapitre ne se conçoivent que dans le cadre d'une mise à disposition, pour une durée d'un an minimum, d'une capacité de stockage de 2160 tonnes selon des dispositions contractuelles particulières.

Les prestations relevant du chapitre 2-6-3 Terminal Bitumier sont soumises aux conditions générales de vente précisées au CGV « Terminal Bitumier » régulièrement publiées sur le site du GPMDLR (www.reunion.port.fr)

2 – 6 – 3 – 1 : Déchargement

Code Tarif	Désignation	Base	Unité	PUHT 2022
MGE BTM1001	TB - Redevance déchargement	1	Tonne	5,58 €

Toute annulation des équipes de chargement, le jour J, sera facturée sur la base des tarifs d'attentes du navire en vigueur avec un minimum de 2 heures.

2 – 6 – 3 – 2 : La facturation des attentes dues aux navires et aux intempéries ainsi que la facturation du déchargement en dehors des heures normales de travail du terminal bitumier sont indiquées ci-après :

Code Tarif	Désignation	Base	Unité	PUHT 2022
MGEBTM2001	TB - Redevance déchargement - Attente du lundi 00H au samedi 24H	1	Heure	390,97 €
MGEBTM2002	TB - Déchargement - Heure supplémentaire - Lundi à vendredi de 22H à 06H - samedi de 17h à 24H	1	Heure	195,50 €
MGEBTM2003	TB - Déchargement - Heure supplémentaire - Dimanche et jours fériés de 00h à 24H	1	Heure	390,97 €
MGEBTM2004	TB - Redevance déchargement - Attente dimanche et jours fériés de 00H à 24H	1	Heure	781,95 €

Les heures supplémentaires ne pourront être engagées que pour les finitions d'opérations commerciales des navires, et qu'après accord des parties.

2 – 6 – 3 – 3 : Transfert de produits entre cuves de stockage, préalablement au déchargement des navires

Code Tarif	Désignation	Base	Unité	PUHT 2022
MGEBTM5001	TB - Transfert de produits entre cellules de stockage - Heure supplémentaire - Du lundi 00H au samedi 24H	1	Heure	161,54 €
MGEBTM5002	TB - Transfert de produits entre cellules de stockage - Heure supplémentaire - Dimanche & jours fériés de 00H à 24H	1	Heure	323,09 €

Les heures supplémentaires ne pourront être engagées qu'après accord des parties. Toute annulation des équipes de transfert le jour J sera facturée sur la base des tarifs d'attentes en vigueur avec un minimum de 2 heures.

2 – 6 – 3 – 4 : Livraison

Code Tarif	Désignation	Base	Unité	PUHT 2022
MGEBTM4001	TB - Redevance livraison	1	Tonne	6,21 €

La facturation des heures supplémentaires pour livraison en dehors de l'horaire normal de travail du Terminal Bitumier
Horaire normal : Lundi au Vendredi de 6h30 à 12h30 et de 13h30 à 14h30)

Code Tarif	Désignation	Base	Unité	PUHT 2022
MGEBTM4002	TB - Redevance livraison - Heure supplémentaire - Hors heure normale	1	Tonne	161,54 €

Les heures supplémentaires ne pourront être engagées qu'après accord des parties. Toute annulation des équipes de livraison le jour J sera facturée sur la base du tarif MGEBTM4002 en vigueur avec un minimum de 2 heures.

2 – 6 – 3 – 5 : Traitement des déchets liés au déchargement navire

Code Tarif	Désignation	Base	Unité	PUHT 2022
MGEBTM6001	TB – Redevance traitement des déchets de déchargement navire	1	Tonne	515,15 €

La redevance est due pour toute escale de navire déchargeant du Bitume à destination des installations de stockage du Terminal

2 – 7 : HALLS DE TRI REFRIGERES

2 – 7 – 1 : Usage normal des halls de tri tel que défini à l'article 5-1 du règlement d'exploitation (Marchandises congelées, surgelées et réfrigérées) :

Code Tarif	Désignation	Base	Unité	PUHT 2022
EFHALL0001	Taux plein (marchandises transportées en cales frigorifiques et conteneurs de groupage)	1	Tonne	25,74 €
EFHALL0002	Taux réduit (conteneurs personnalisés)	1	Tonne	8,48 €

2 – 7 – 2 : Usage exceptionnel des halls de tri tel que défini à l'article 5-2 du règlement d'exploitation

Code Tarif	Désignation	Base	Unité	PUHT 2022
EFHALL0003	Pour la première tranche de 24 heures	1	Tonne	77,28 €
EFHALL0004	Pour la deuxième tranche de 24 heures et les suivantes	1	Tonne	154,59 €

2 – 7 – 3 : Mise à disposition du hall de tri pour triage

Code Tarif	Désignation	Base	Unité	PUHT 2022
EFHALL0005	Location mensuelle au m ²	1	m ² / mois	12,31 €
EFHALL0006	Minimum de perception location mensuelle	100	m ² / mois	1 231,31 €
EFHALL0007	Location hebdomadaire au m ²	1	m ² / semaine	3,09 €
EFHALL0008	Minimum de perception location hebdomadaire	100	m ² / semaine	304,81 €

2 – 7 – 4 : Mise à disposition exceptionnelle du hall de tri pour entreposage en transit

Code Tarif	Désignation	Base	Unité	PUHT 2022
EFHALL0009	Location selon contrat particulier	1	Hall / mois	7 298,59 €
EFHALL0010	Minimum de perception location semaine	1	Hall / semaine	1 824,66 €

3 – ZONES D'ENTREPOSAGE

Les prestations relevant du chapitre 3 Zones d'entreposage sont soumises aux conditions générales de vente précisées au CGV « Autres prestations de services » régulièrement publiées sur le site du GPMDLR (www.reunion.port.fr)

3 – 1 : TERRE-PLEINS

3 – 1 – 1 : Terre-pleins banalisés

3 – 1 – 1 – 1 : Conteneurs pleins de 20 et 40 pieds

Code Tarif	Désignation	Base	Unité	PUHT 2022
ZENTPL1001	TP banalisé - Conteneurs 20 pieds - A terre	1	Conteneur / jour	0,55 €
ZENTPL1002	TP banalisé - Conteneurs 20 pieds - Gerbe 1 ^{er} rang	1	Conteneur / jour	0,45 €
ZENTPL1003	TP banalisé - Conteneurs 20 pieds - Gerbe 2 ^{ème} rang et +	1	Conteneur / jour	0,35 €
ZENTPL2001	TP banalisé - Conteneurs 40 pieds - A terre	1	Conteneur / jour	1,05 €
ZENTPL2002	TP banalisé - Conteneurs 40 pieds - Gerbe 1 ^{er} rang	1	Conteneur / jour	0,84 €
ZENTPL2003	TP banalisé - Conteneurs 40 pieds - Gerbe 2 ^{ème} rang et +	1	Conteneur / jour	0,47 €

Conditions de vente :

Ces tarifs s'entendent pour de l'entreposage de conteneurs sur des marquages en « Ground Slot » cavalier

3 – 1 – 1 – 2 : Zone d'empotage de marchandises diverses en transbordement

Code Tarif	Désignation	Base	Unité	PUHT 2022
ZENTPL4001	TP banalisé - Parcelle de 100m ² - Forfait du 1 ^{er} au 7 ^{ème} jour	100	m ² / jour	0,34 €
ZENTPL4002	TP banalisé - Parcelle de 100m ² - Du 8 ^{ème} au 21 ^{ème} jour	100	m ² / jour	1,58 €
ZENTPL4003	TP banalisé - Parcelle de 100m ² - Au-delà du 21 ^{ème} jour	100	m ² / jour	7,28 €

Conditions de vente :

L'unité de facturation est un multiple entier de 100 m² (10x10m). Toute occupation de parcelle de 100m² repérées (A1 ;...), ou non repérées, fait l'objet d'une demande préalable écrite au GPMDLR. Le personnel du GPMDLR constate les dates d'entrée, d'occupation et de libération de chacune des parcelles. Un état des lieux contradictoire est réalisé pour chaque occupation. Le minimum de facturation est de 400 m². Le GPMDLR se réserve le droit d'annuler la réservation en cas de constat de non occupation.

3 – 1 – 1 – 3 : Entreposage conteneurs et autres marchandises diverses en importation et en exportation

Code Tarif	Désignation	Base	Unité	PUHT 2022
ZENTPL6001	TP banalisé - Parcelle de 100m ² - Forfait du 1 ^{er} au 7 ^{ème} jour	100	m ² / jour	9,72 €
ZENTPL6002	TP banalisé - Parcelle de 100m ² - Du 8 ^{ème} au 14 ^{ème} jour	100	m ² / jour	14,56 €
ZENTPL6003	TP banalisé - Parcelle de 100m ² - Au-delà du 14 ^{ème} jour	100	m ² / jour	21,85 €

Conditions de vente :

L'unité de facturation est un multiple entier de 100 m² (10x10m). Toute occupation de parcelle de 100m² repérées (A1 ; ...), ou non repérées, fait l'objet d'une demande préalable écrite au GPMDLR. Le personnel du GPMDLR constate les dates d'entrée, d'occupation et de libération de chacune des parcelles. Un état des lieux contradictoire est réalisé pour chaque occupation. Le minimum de facturation est de 400 m². Le GPMDLR se réserve le droit d'annuler la réservation en cas de constat de non occupation.

3 – 1 – 1 – 4 : Entreposage des conteneurs vides sur terre-pleins banalisés

Code Tarif	Désignation	Base	Unité	PUHT 2022
ZENTPL5001	TP banalisé - Parcelle de 100m ² - Du 1 ^{er} au 7 ^{ème} jour de la première semaine calendaire d'occupation	100	m ² / jour	23,00 €
ZENTPL5002	TP banalisé - Parcelle de 100m ² - Du 1 ^{er} au 7 ^{ème} jour de la deuxième semaine calendaire d'occupation	100	m ² / jour	27,68 €
ZENTPL5003	TP banalisé - Parcelle de 100m ² - A compté du 1 ^{er} jour de la troisième semaine calendaire d'occupation	100	m ² / jour	69,09 €

Conditions de vente :

L'unité de facturation est un multiple entier de 100 m² (10x10m). Toute occupation de parcelle de 100m² repérées (A1 ; ...), ou non repérées, fait l'objet d'une demande préalable écrite au GPMDLR. Le personnel du GPMDLR constate les dates d'entrée, d'occupation et de libération de chacune des parcelles. Un état des lieux contradictoire est réalisé pour chaque occupation.

Le GPMDLR se réserve le droit d'annuler la réservation en cas de constat de non occupation.

Le GPMDLR se réserve le droit de solliciter le déplacement en cas d'occupation n'ayant pas fait l'objet de demande préalable.

Le GPMDLR, à partir du total des surfaces mesurées par jour, estimera les quantités journalières occupées par un manutentionnaire.

Le calcul des redevances d'occupation se fera selon un mode « FIFO » à partir des codes tarif (T1 : ZENTPL5001, T2 : ZENTPL5002, T3 : ZENTPL5003) en appliquant la méthode suivante :

- Toute augmentation de surface constatée dans la semaine est facturable au tarif « T1 » pendant la semaine calendaire considérée,
- Toute diminution de surface est imputable, respectivement et par ordre de priorité, aux surfaces facturables au tarif « T3 » ou à défaut aux surfaces facturables au tarif « T2 » ou encore aux surfaces facturables au tarif « T1 ».
- Tous les semaines calendaires, les surfaces facturée au tarif « T1 » basculent automatiquement au tarif « T2 », de même, les surfaces facturées le jour précédent au tarif « T2 » basculent automatiquement au tarif « T3 ».

Comptabilisation des durées d'entreposage suivant les heures d'entrée et de libération :

Pour tout entreposage débuté avant 15h00 au jour J, le jour J est comptabilisé comme premier jour d'occupation. Si l'entreposage débute après 15h00, le premier jour d'occupation correspondra au jour J+1.

3 – 1 – 1 – 5 : Entreposage de marchandises roulées sur terre-pleins banalisés (véhicules)

Code Tarif	Désignation	Base	Unité	PUHT 2022
ZENTPL9001	TP banalisé - Parcelle de 100m ² - Forfait du 1 ^{er} au 7 ^{ème} jour	100	m ² / jour	6,81 €
ZENTPL9002	TP banalisé - Parcelle de 100m ² - Du 8 ^{ème} au 14 ^{ème} jour	100	m ² / jour	16,75 €
ZENTPL9003	TP banalisé - Parcelle de 100m ² - Au-delà du 14 ^{ème} jour	100	m ² / jour	21,85 €

Conditions de vente :

L'unité de facturation est un multiple entier de 100 m² (10x10m). Toute occupation de parcelle de 100m² repérées (A1 ; ...), ou non repérées, fait l'objet d'une demande préalable écrite au GPMDLR. Le personnel du GPMDLR constate les dates d'entrée, d'occupation et de libération de chacune des parcelles. Un état des lieux contradictoire est réalisé pour chaque occupation. Le minimum de facturation est de 400 m². Le GPMDLR se réserve le droit d'annuler la réservation en cas de constat de non occupation.

3 – 1 – 2 : Terre-pleins spécialisés pour produits dangereux

3 – 1 – 2 – 1 : Conteneurs débarqués

Code Tarif	Désignation	Base	Unité	PUHT 2022
ZENTPL7001	TP dangereux - Réception et entreposage 1 ^{er} jour	1	Conteneur	30,70 €
ZENTPL7002	TP dangereux - Entreposage journalier - 2 ^{ème} jour	1	Conteneur	36,81 €
ZENTPL7003	TP dangereux - Entreposage journalier - 3 ^{ème} jour	1	Conteneur	42,96 €
ZENTPL7004	TP dangereux - Entreposage journalier - 4 ^{ème} jour	1	Conteneur	49,12 €
ZENTPL7005	TP dangereux - Entreposage journalier - 5 ^{ème} jour	1	Conteneur	55,26 €
ZENTPL7006	TP dangereux - Entreposage journalier - 6 ^{ème} jour et +	1	Conteneur / jour	122,77 €

3 – 1 – 2 – 2 : Conteneurs à l'export et en transbordement

Code Tarif	Désignation	Base	Unité	PUHT 2022
ZENTPL8001	TP dangereux - Forfait réception et entreposage sur parc des deux premiers jours calendaires (réception et suivant)	1	Conteneur	39,71 €
ZENTPL8002	TP dangereux - Entreposage journalier à partir du 3 ^{ème} jour	1	Conteneur / jour	19,85 €

3 – 2 : CONTENEURS ISOFRIGORIFIQUES

3 – 2 – 1 : Conteneurs débarqués 20'

Code Tarif	Désignation	Base	Unité	PUHT 2022
ZENREE1001	TP Reefer - Forfait d'entreposage et d'alimentation électrique des deux premiers jours calendaires (jour de branchement et suivant)	1	Conteneur	47,66 €
ZENREE1002	TP Reefer - Forfait journalier d'entreposage et d'alimentation électrique du 3 ^{ème} au 5 ^{ème} jour inclus	1	Conteneur / jour	12,14 €
ZENREE1003	TP Reefer - Forfait journalier d'entreposage et d'alimentation électrique du 6 ^{ème} au 10 ^{ème} jour inclus	1	Conteneur / jour	82,60 €
ZENREE1004	TP Reefer - Forfait journalier d'entreposage et d'alimentation électrique du 11 ^{ème} au 19 ^{ème} jour inclus	1	Conteneur / jour	118,00 €
ZENREE1005	TP Reefer - Forfait journalier d'entreposage et d'alimentation électrique à partir du 20 ^{ème} jour	1	Conteneur / jour	176,99 €

3 – 2 – 2 : Conteneurs débarqués 40'

Code Tarif	Désignation	Base	Unité	PUHT 2022
ZENREE2001	TP Reefer - Forfait d'entreposage et d'alimentation électrique des deux premiers jours calendaires (jour de branchement et suivant)	1	Conteneur	59,00 €
ZENREE2002	TP Reefer - Forfait journalier d'entreposage et d'alimentation électrique du 3 ^{ème} au 5 ^{ème} jour inclus	1	Conteneur / jour	18,24 €
ZENREE2003	TP Reefer - Forfait journalier d'entreposage et d'alimentation électrique du 6 ^{ème} au 10 ^{ème} jour inclus	1	Conteneur / jour	118,00 €
ZENREE2004	TP Reefer - Forfait journalier d'entreposage et d'alimentation électrique du 11 ^{ème} au 19 ^{ème} jour inclus	1	Conteneur / jour	176,99 €
ZENREE2005	TP Reefer - Forfait journalier d'entreposage et d'alimentation électrique à partir du 20 ^{ème} jour	1	Conteneur / jour	265,50 €

3 – 2 – 3 : Conteneurs pleins export et transbordement – Conteneurs 20'

Code Tarif	Désignation	Base	Unité	PUHT 2022
ZENREE3001	TP Reefer - Forfait d'entreposage et d'alimentation électrique des deux premiers jours calendaires (jour de branchement et suivant)	1	Conteneur	24,54 €
ZENREE3002	TP Reefer - Forfait journalier d'entreposage et d'alimentation électrique du 3 ^{ème} jour au 6 ^{ème} jour inclus	1	Conteneur / jour	12,32 €
ZENREE3003	TP Reefer - Forfait journalier d'entreposage et d'alimentation électrique à partir du 7 ^{ème} jour	1	Conteneur / jour	36,97 €

3 – 2 – 4 : Conteneurs pleins export et transbordement – conteneurs 40'

Code Tarif	Désignation	Base	Unité	PUHT 2022
ZENREE4001	TP Reefer - Forfait d'entreposage et d'alimentation électrique des deux premiers jours calendaires (jour de branchement et suivant)	1	Conteneur	34,54 €
ZENREE4002	TP Reefer - Forfait journalier d'entreposage et d'alimentation électrique du 3 ^{ème} jour au 6 ^{ème} jour inclus	1	Conteneur / jour	17,27 €
ZENREE4003	TP Reefer - Forfait journalier d'entreposage et d'alimentation électrique à partir du 7 ^{ème} jour	1	Conteneur / jour	51,81 €

3 – 2 – 5 : Conteneurs Iso frigorifiques en Shifting

Code Tarif	Désignation	Base	Unité	PUHT 2022
ZENREE6001	TP Reefer - Forfait journalier d'entreposage et d'alimentation électrique	1	Conteneur / jour	11,93 €

Nota : Les conteneurs en shifting sont les conteneurs iso frigorifiques débarqués, entreposés sur le Terre-Plein Reefer et réembarqués lors de l'escale.

Conditions de vente :

Pour toutes les opérations sur le Terre-Plein Reefer, les listes (débarquement, embarquement, transbordement, shifting) des conteneurs entreposés et alimentés devront être transmises au préalable au GPMDLR, le cas échéant, sous un délai de 24h00 maximum. En dehors des heures normales de vacation (Shift de jour en vigueur : 7H-14H et 14H-21H) ainsi que les samedis, dimanches et jours fériés, les heures d'interventions des personnels de service seront facturées, en sus des prestations figurant au chapitre 3.2 **Conteneurs Iso frigorifiques**, et selon la majoration applicable figurant au chapitre 6.10 **Main d'œuvre**.

Toutefois, lorsque les interventions auront été dûment commandées à l'avance (préavis minimum de 24h) avec la liste de débarquement, les branchements intervenants pendant les heures normales de déchargement (7H-14H/14H-21H) du lundi au samedi (sauf jours fériés) seront exonérés de la facturation pour heures supplémentaires susvisées.

Si aucun branchement n'est effectué pendant l'intervention commandée, ou en cas d'annulation de commande, un forfait de **110,06 €** sera facturé à celui qui aura passé commande.

3 – 2 – 6 : Branchement de conteneurs pré-trip

Code Tarif	Désignation	Base	Unité	PUHT 2022
ZENREE5001	TP Reefer - Forfait de raccordement, de branchement et de consommation électrique	1	Conteneur	39,31 €

Tarif : 3 – 3 : MAGASINS BANALISES

Code Tarif	Désignation	Base	Unité	PUHT 2022
ZENMAG1001	Magasin banalisé Port Ouest ou Port Est : du 1er au 30è jour	1	100 M2/Jour	8,34 €
ZENMAG1002	Magasin banalisé Port Ouest ou Port Est : au-delà du 30è jour	1	100 M2/Jour	16,69 €

Conditions de vente :

Demande préalable de réservation des surfaces aux services du GPMDLR.

Activité consentie : entreposage et dégroupage uniquement de marchandises, matières dangereuses et conteneurs exclus.

Libération des surfaces sur demande du GPMDLR pour ses besoins sous un délai maxi de 7 jours.

Le GPMDLR se réserve le droit d'annuler la réservation en cas de non occupation.

Minimum de facturation : une journée pour une surface de 100 M2.

Facturation mensuelle des occupations ou à date de libération des surfaces.

Etat des lieux contradictoires.

Ouverture et fermeture du magasin par le GPMDLR selon horaires de service (lundi au vendredi de 06h00 à 15h00).

4 – SLIP-WAY

Les prestations relevant du chapitre 4 Slip-Way sont soumises aux conditions générales de vente précisées au CGV « Autres prestations de services » régulièrement publiées sur le site du GPMDLR (www.reunion.port.fr)

4 – 1 : SLIP-WAY TRANSVERSAL

4 – 1 – 1 : Manœuvre de montée et descente

Code Tarif	Désignation	Base	Unité	PUHT 2022
SWAMVT1001	Manœuvre SW - Montée - Descente	1	Navire	1 032,71 €
SWAMVT1002	Manœuvre SW - Redevance poids du navire	1	Tonne	17,51 €

4 – 1 – 2 : Stationnement Slipway

4 – 1 – 2 – 1: Stationnement sur voies de garage

Code Tarif	Désignation	Base	Unité	PUHT 2022
SWATPL3003	Terre-plein SW - Stationnement du 1 ^{er} au 30 ^{ème} jour	1	Jour	10,30 €
SWATPL3004	Terre-plein SW - Stationnement au-delà du 30 ^{ème} jour	1	Jour	25,76 €
SWATPL3005	Terre-plein SW - Redevance journalière poids du navire	1	Tonne / jour	0,31 €

N.B. : Le stationnement n'est pas dû pour la journée pendant laquelle s'effectue la montée du navire, ni pour celle pendant laquelle s'opère la descente.

4 – 1 – 3 : Autres prestations

Les fournitures d'eau et d'électricité ainsi que les locations d'outillage sont facturées en sus.

4 – 1 – 3 – 1 : Déplacement de porte-quille soutenant un navire en stationnement sur voie de garage.

Cette prestation comprend :

- La sustentation des autres porte-quilles par mise sous pression d'un coussin hydraulique
- Le déplacement du porte-quille considéré
- La repose et le calage du train de porte-quilles par chute de pression du coussin hydraulique

Code Tarif	Désignation	Base	Unité	PUHT 2022
SWATPL4002	Terre-plein SW - Porte-quille - Forfait déplacement	1	Porte-quille	117,86 €

4 – 1 – 3 – 2 : Mise à disposition de main d'œuvre pour les manœuvres

Code Tarif	Désignation	Base	Unité	PUHT 2022
SWAMOE6001	Facturation heure - Conducteur nacelle autoélévatrice	1	Heure	42,53 €
SWAMOE6002	Facturation heure - Equipe de trois plongeurs pour inspection	1	Heure	128,88 €

Conditions de vente :

La durée d'acheminement de l'agent est comptabilisée dans le nombre d'heures facturées.

4 – 1 – 3 – 3 : location d'échafaudages et passerelle d'accès à bord

Les prestations feront l'objet de dispositions contractuelles particulières

4 – 1 – 4 : Location d'une nacelle autoélevatrice

Code Tarif	Désignation	Base	Unité	PUHT 2022
SWANAC5001	Nacelle autoélevatrice sans chauffeur - Tarif jour	1	Jour	357,51 €
SWANAC5002	Nacelle autoélevatrice sans chauffeur - Tarif HN	1	Heure	51,91 €

Conditions de vente :

- La nacelle est louée pour une utilisation sur les terre-pleins de carénage du GPMDLR.
- Nous entendons par forfait journalier, une utilisation de la nacelle en heure normale de vacation : de 7 H à 16 H du lundi au jeudi et de 7 H à 15 H le vendredi.
- Toute utilisation d'une durée inférieure au forfait journalier est facturée au forfait horaire.
- La tarification horaire indiquée est majorée de 50% en dehors des heures normales de vacation ainsi que les samedis. La majoration est de 100% les dimanches et jours fériés.
- La nacelle est louée et doit être rendue avec son plein de carburant.

4 – 1 – 5 : Location de porte-quille sans rehausse

Code Tarif	Désignation	Base	Unité	PUHT 2022
SWATPL4001	Terre-plein SW - Porte-quille - Location jour	1	Jour	28,32 €

Conditions de vente :

- Le porte-quille est loué pour une utilisation sur les zones concédées au GPMDLR.
- L'amenée et le repli du porte-quille incombe au client

PROJET

5 – PLAN D'EAU

Les prestations relevant du chapitre 5 Plan d'Eau sont soumises aux conditions générales de vente précisées au CGV « Autres prestations de services » régulièrement publiées sur le site du GPMDLR (www.reunion.port.fr)

5 – 1 : BATEAUX DE PECHE PROFESSIONNELLE

Ces bateaux ont une longueur hors tout n'excédant pas 12 mètres, et ne pratiquent pas la pêche au gros.

5 – 1 – 1 : Tarifs sur pontons ou quai : Barques

5 – 1 – 1 – 1 : Barques de 0M à 6M (longueur hors tout)

Code Tarif	Désignation	Base	Unité	PUHT 2022
DOMEAU0001	Stationnement suivant le forfait annuel - 0 à 6m	1	Année	100,57 €

5 – 1 – 2 : Tarifs sur pontons : autres bateaux

5 – 1 – 2 – 1 : Bateaux de 6,01M à 12M (longueur hors tout)

Code Tarif	Désignation	Base	Unité	PUHT 2022
DOMEAU0002	Stationnement suivant le forfait annuel - 6,01 à 12m	1	Année	252,58 €

5 – 2 : AUTRES ENGINS NAUTIQUES ou NAVIRES (d'un volume géométrique* inférieur à 6 000 M³)

La redevance n'est pas due pour les navires pour lesquels la redevance sur le navire n'est pas applicable (cf. Article R. 5321-22 du code des transports).

L'unité de facturation est la longueur hors-tout (y compris les appareils fixes).

Le forfait annuel, applicable à toute autorisation annuelle, est calculé pour l'année du 1er janvier au 31 décembre. Pour toute autorisation accordée en cours d'année, aucun abattement prorata temporis ne sera appliqué.

Le tarif ne comprend pas la fourniture d'eau et d'électricité, le service d'ordures ménagères et l'usage des sanitaires.

Pour les engins nautiques ne bénéficiant pas d'une autorisation annuelle, le stationnement est facturé par jour.

Code Tarif	Désignation	Base	Unité	PUHT 2022
DOMEAU1001	Engins nautiques- Volume inférieur à 6000m ³ - Stationnement suivant le forfait journalier (longueur hors tout)	1	ML	2,18 €
DOMEAU1002	Engins nautiques- Volume inférieur à 6000m ³ - Stationnement suivant le forfait annuel (longueur hors tout)	1	ML	218,56 €

(*) Détermination du volume géométrique (Article R 5321-20 du code des transports)

Le volume géométrique du navire est calculé comme indiqué à l'article R 5321-20 du code des transports, par application de la formule : $V = L \times b \times T_e$, dans laquelle V est exprimée en mètres cubes et arrondi au mètre cube le plus proche (0.5 étant arrondi à 1), L, b, T_e représentent respectivement la longueur hors tout du navire, sa largeur maximale et son tirant d'eau maximal d'été, exprimés en mètres et décimètres et arrondis au décimètre le plus proche (0.5 étant arrondi à 1).

La valeur du tirant d'eau maximal du navire prise en compte pour l'application de la formule ci-dessus ne peut, en aucun cas, être inférieure à une valeur théorique égale à $0,14 \times \sqrt{(L \times b)}$ (L et b étant respectivement la longueur hors tout et la largeur maximale du navire).

Dans le cas où T_e est inférieur à $0,14 \times \sqrt{(L \times b)}$, le volume géométrique V du navire est égal à $L \times b \times 0,14 \times \sqrt{(L \times b)}$, dans laquelle V est exprimée en mètres cubes et arrondi au mètre cube le plus proche (0.5 étant arrondi à 1), L et b, représentent respectivement la longueur hors tout du navire, sa largeur maximale, exprimés en mètres et décimètres et arrondis au décimètre le plus proche (0.5 étant arrondi à 1).

6 – SERVICES

Les prestations relevant du chapitre 6 Services sont soumises aux conditions générales de vente précisées au CGV « Autres prestations de services » régulièrement publiées sur le site du GPMDLR (www.reunion.port.fr)

6 – 1 : FOURNITURES D'EAU

6 – 1 – 1 : Bâtiments divers

Code Tarif	Désignation	Base	Unité	PUHT 2022
SEREAU1001	Location compteur	1	Compteur / mois	16,76 €
SEREAU1002	Consommation	1	M ³	1,54 €

6 – 1 – 2 : Fournitures aux navires

Code Tarif	Désignation	Base	Unité	PUHT 2022
SEREAU2001	Redevance de raccordement au réseau	1	Unité	44,83€
SEREAU2002	Consommation	1	M ³	1,54 €
SEREAU2003	Minimum de facturation	10	M ³	15,50 €

Les redevances de raccordement au réseau ne s'appliquent pas pour les navires de pêche aux bornes de distribution automatique du bassin des Mascareignes de la darse de pêche hauturière.

Les tarifs de consommation applicables sont révisables en fonction des augmentations du tarif des fournisseurs et feront l'objet d'un avenant au présent tarif.

En dehors des heures normales de vacation (7H-12H et 13H-15H) ainsi que les samedis, dimanches et jours fériés, les heures d'interventions des personnels de service seront facturées en sus des prestations figurant au chapitre **6-1-2 Fournitures aux navires**, et selon la majoration applicable figurant au chapitre **6.10 Main d'œuvre**.

Le minimum de facturation est de 2 heures pour toute intervention de raccordement ou de repli de matériel.

Modalités de commande des prestations :

la commande est passée au GPMDLR, en précisant la date d'intervention souhaitée (en semaine ou en week-end), avec les préavis ci-après :

- Intervention du lundi au vendredi : au plus tard à J-1 avant 15h00
- Intervention du samedi au dimanche, au plus tard le vendredi avant 15h00

6 – 1 – 3 : Fournitures d'eau industrielle

Code Tarif	Désignation	Base	Unité	PUHT 2022
SEREAU3001	Location compteur	1	Unité	18,50 €
SEREAU3002	Consommation	1	M ³	0,70 €

Les redevances de raccordement au réseau ne s'appliquent pas pour les navires de pêche aux bornes de distribution automatique du bassin des Mascareignes de la darse de pêche hauturière.

Les tarifs de consommation applicables sont révisables en fonction des augmentations du tarif des fournisseurs et feront l'objet d'un avenant au présent tarif

En dehors des heures normales de vacation (7H-12H et 13H-15H) ainsi que les samedis, dimanches et jours fériés, les heures d'interventions des personnels de service seront facturées en sus des prestations figurant au chapitre **6-1-3 Fournitures d'eau industrielle**, et selon la majoration applicable figurant au chapitre **6.10 Main d'œuvre**. Le minimum de facturation est de 2 heures pour toute intervention de raccordement ou de repli de matériel.

Modalités de commande des prestations :

la commande est passée au GPMDLR, en précisant la date d'intervention souhaitée (en semaine ou en week-end), avec les préavis ci-après :

- Intervention du lundi au vendredi : au plus tard à J-1 avant 15h00
- Intervention du samedi au dimanche, au plus tard le vendredi avant 15h00

6 – 1 – 4 : Redevance assainissement

Les prestations feront l'objet de dispositions contractuelles particulières

6 – 2 : FOURNITURES D'ELECTRICITE

6 – 2 – 1 : Bâtiments divers

Code Tarif	Désignation	Base	Unité	PUHT 2022
SERELC1001	Location compteur	1	Compteur / mois	16,76 €
SERELC1002	Consommation	1	KWH	0,2330 €

6 – 2 – 2 : Fournitures aux navires

Code Tarif	Désignation	Base	Unité	PUHT 2022
SERELC2001	Redevance de raccordement au réseau	1	Unité	44,16 €
SERELC2002	Consommation	1	KWH	0,2330 €

Les redevances de raccordement au réseau ne s'appliquent pas pour les navires de pêche aux bornes de distribution automatique du bassin des Mascareignes de la darse de pêche hauturière.

6 – 3 : SILO A GLACE

6 – 3 – 1 : Vente de glace en sac

Code Tarif	Désignation	Base	Unité	PUHT 2022
SGLVGL0001	Sac de 25 Kg	1	Sac	7,48 €

6 – 3 – 2 : Vente de glace aux armements de pêche, aux pêcheurs professionnels, aux aquaculteurs, aux usines de transformation et hall de débarque et autres opérateurs de la filière pêche - tonnage vendu par mois.

Code Tarif	Désignation	Base	Unité	PUHT 2022
SGLVGL0002	Les 25 premières tonnes dans le mois calendaire	1	Tonne	81,78 €
SGLVGL0003	Au-delà des 25 tonnes dans le mois calendaire	1	Tonne	59,15 €

6 – 3 – 3 : Vente de glace (autres clients) : Vrac – Tonnage vendu par mois

Code Tarif	Désignation	Base	Unité	PUHT 2022
SGLVGL0004	Les 5 premières tonnes	1	Tonne	122,16 €
SGLVGL0005	De plus de 5 tonnes à 25 tonnes	1	Tonne	81,44 €
SGLVGL0006	Plus de 25 tonnes	1	Tonne	61,05 €

6 – 4 : TELEPHONE

Code Tarif	Désignation	Base	Unité	PUHT 2022
SERTEL1001	Téléphone fixe - Raccordement du navire au réseau	1	Unité	49,63 €
SERTEL1002	Téléphone fixe - Consommation	1	Unité de taxation	0,23 €
SERTEL2001	Mise à disposition d'un téléphone mobile ATEX, y compris consommation	1	Forfait	42,24 €
SERTEL2002	Forfait de non restitution ou de détérioration de téléphone mobile ATEX	1	Forfait	1 056,21 €

Conditions de vente :

La prestation de mise à disposition d'un téléphone mobile ATEX comprend :

- La location du téléphone mobile ATEX par escale.
- Les frais de consommation pour des appels en local et SMS dans une limite de 10€ par escale.

En cas de dépassement du forfait, le surplus de communication sera refacturé au client.

6 – 5 : MATERIELS DIVERS

6 – 5 – 1 : Location d'un bureau mobile de chantier de 15 m²

Code Tarif	Désignation	Base	Unité	PUHT 2022
SERMAT1001	Forfait journalier de location	1	Jour	12,11 €

Conditions de vente :

- Le bureau mobile de chantier est loué pour une utilisation sur le territoire appartenant au GPMDLR.
- L'amenée et le repli du bureau incombe au client.
- En cas d'utilisation sur le terre-plein de carénage du slipway, le raccordement électrique du bureau et ses consommations électriques font partie du tarif de location.
- Les frais d'entretien de la climatisation et de l'éclairage du bureau font partie du tarif de location.

6 – 5 – 2 : Location d'une tour d'éclairage mobile

Code Tarif	Désignation	Base	Unité	PUHT 2022
SERMAT2001	Forfait de location pour une nuitée (hors consommation de carburant)	1	Nuitée	117,34 €
SERMAT2002	Forfait de location week-end (hors consommation de carburant)	1	Forfait	352,01 €

Conditions de vente :

- La tour d'éclairage mobile est louée pour une utilisation sur le territoire appartenant au GPMDLR.
- Nous entendons par forfait d'une nuitée, une mise à disposition de la tour de 16 H, du lundi au jeudi, à 8 H le lendemain.
- Nous entendons par week-end, les 3 nuitées de vendredi, samedi et dimanche.
- La tour est louée et doit être rendue avec son plein de carburant.
- L'amené et le repli de la tour incombent au GPMDLR.

6 – 5 – 3 : Groupe électrogène 160 KVA/400KVA – Utilisation effective

Code Tarif	Désignation	Base	Unité	PUHT 2022
SERMAT3001	Groupe électrogène 160 KVA - Heure d'utilisation effective	1	Heure	36,64 €
SERMAT3002	Groupe électrogène 160 KVA - Heure d'immobilisation	1	Heure	14,25 €
SERMAT3003	Groupe électrogène 160 KVA - Forfait journée	1	Jour	366,46 €
SERMAT4001	Groupe électrogène 400 KVA - Heure d'utilisation effective	1	Heure	91,62 €
SERMAT4002	Groupe électrogène 400 KVA - Heure d'immobilisation	1	Heure	35,61 €
SERMAT4003	Groupe électrogène 400 KVA - Forfait journée	1	Jour	916,14 €

6 – 5 – 4 : Autres locations de matériels

Code Tarif	Désignation	Base	Unité	PUHT 2022
SERMAT5001	Location compresseur fixe et son réseau	1	Jour	50,36 €
SERMAT5002	Location compresseur mobile	1	Jour	241,63 €
SERMAT5003	Location nettoyeur haute pression	1	Jour	241,63 €
SERMAT5004	Location groupe de pompage eau de mer - 80m ³ - 10 bars	1	Jour	132,12 €
SERMAT5005	Location camion benne	1	Heure	94,41 €
SERMAT5006	Mise à disposition camion balayeuse	1	Heure	228,26 €

Conditions de vente :

- Les vérifications d'utilisation sont à la charge de l'utilisateur, l'entretien courant de l'équipement à la charge du GPMDLR.
- Le compresseur mobile de marque KAISER est livré avec son plein de carburant, l'utilisateur doit le rendre réservoir plein.
- La mise à disposition du groupe de pompage d'eau de mer ne comprend pas la mise à disposition de tuyauterie et clarinette non comprise dans l'offre.
- Les consommations électriques du nettoyeur haute pression et du groupe de pompage d'eau de mer sont non comprises.
- Le camion benne est loué chauffeur inclus. En dehors des heures normales de vacation (7H-12H et 13H-15H) ainsi que les samedis, la prestation de location est facturée avec une majoration de 50%. Une majoration de 100% est appliquée pour les locations demandées les dimanches et jours fériés.
- Le camion balayeuse est mis à disposition chauffeur inclus, uniquement du lundi au vendredi et de 07h00-12h00 / 13h00-15h00. En dehors de ces heures normales de vacation, la prestation sera facturée avec une majoration de 50%. Le minimum de facturation est de 2 heures. La commande sera faite minimum 72 heures avant le début de la prestation.

6 – 5 – 5 : Location Pont Bascule de 50 Tonnes

Les prestations feront l'objet de dispositions contractuelles particulières.

6 – 6 : SECURITE

6 – 6 – 1 : Sécurité à terre

Code Tarif	Désignation	Base	Unité	PUHT 2022
SERSEC1002	Sécurité terre - Droit fixe - Mise à poste devant navire matériel non automobile	1	Forfait	20,75 €

6 – 6 – 2 : Mise à poste de protections

Code Tarif	Désignation	Base	Unité	PUHT 2022
SERSEC2001	Sécurité terre navire - Barrage droit fixe	1	Barrage	276,87 €
SERSEC2002	Sécurité terre navire - Barrage droit proportionnel	1	Heure	13,29 €
SERSEC2003	Sécurité terre navire - Personnel de service pendant les heures normales de travail	1	Employé / Heure	23,43 €
SERSEC2004	Sécurité terre navire - Personnel de service en dehors des heures normales de travail	1	Employé / Heure	35,15 €
SERSEC2005	Sécurité terre navire - Personnel de service - Dimanches et jours fériés	1	Employé / Heure	46,82 €

En dehors des heures normales de vacation (7H-12H et 13H-15H) ainsi que les samedis, les interventions des personnels de service sont facturées avec une majoration de 50%. Une majoration de 100% est appliquée pour les interventions demandées les dimanches et jours fériés.

6 – 6 – 3 : Mise à disposition du camion incendie

Code Tarif	Désignation	Base	Unité	PUHT 2022
SERSEC3001	Sécurité terre navire - Mise à disposition d'un Camion Incendie avec deux personnes de garde	1	Heure	73,89 €
SERSEC3002	Sécurité terre navire - Mise à disposition d'un Camion Incendie avec trois personnes de garde	1	Heure	93,67 €

Conditions de vente :

En dehors des heures normales de vacation (7H-12H et 13H-15H) ainsi que les samedis, les tarifs SERSEC3001 et SERSEC3002 sont majorés de 50%. Une majoration de 100% est appliquée pour les interventions demandées les dimanches et jours fériés.

Toute annulation de prestation de sécurité incendie liées aux déchargements de pétroliers ou de gaziers, le jour J, sera facturée sur la base de 4 heures de prestation au tarif SERSEC3001 ou SERSEC3002, selon la commande passée, avec la majoration applicable.

Toute annulation de prestation de sécurité incendie liées aux déchargements ou aux chargements de matières dangereuses, (autre que celles concernant les navires pétroliers et gaziers), le jour J, sera facturée sur la base de 2 heures de prestation au tarif SERSEC3001 ou SERSEC3002, selon la commande passée et avec la majoration applicable.

6 – 7 : SERVICE DE PROPRETE

6 – 7 – 1 : Nettoyage quai et plan d'eau

Les prestations feront l'objet de dispositions contractuelles particulières, sur la base notamment des prestations figurant au présent « tarifs et conditions d'usage des outillages publics et redevances domaniales » : Chapitre 1 Appareil de levage, Chapitre 6-5 Matériels Divers, Chapitre 6-10 Main d'œuvre, 6-7-2 Collecte et traitement des déchets et 6-7-3 Fourniture et Mise en Œuvre de consommable anti-pollution

Modalités de commande des prestations :

la commande est passée au GPMDLR, en précisant la date d'intervention souhaitée (en semaine ou en week-end), avec les préavis ci-après :

- Intervention du lundi au vendredi : au plus tard à J-1 avant 15h00
- Intervention du samedi au dimanche, au plus tard le vendredi avant 15h00

6 – 7 – 2 : Collecte et traitement des déchets

Modalités de commande des prestations :

la commande est passée au GPMDLR, en précisant la date d'intervention souhaitée (en semaine ou en week-end), avec les préavis ci-après :

- Intervention du lundi au vendredi : au plus tard à J-1 avant 15h00
- Intervention du samedi au dimanche, au plus tard le vendredi avant 15h00

6 – 7 – 2 – 1 : Collecte et traitement des ordures ménagères

Code Tarif	Désignation	Base	Unité	PUHT 2022
SERPRP2001	Mise à disposition d'un bac - Ordures ménagères - 330 L	1	Bac	26,91 €
SERPRP2002	Mise à disposition d'un bac - Ordures ménagères - 660 L	1	Bac	53,82 €
SERPRP2003	Mise à disposition d'un bac - Ordures ménagères - 1000 L	1	Bac	81,56 €

Conditions de vente :

Durée maximale 4 jours. Le conteneur est destiné à recevoir uniquement les ordures ménagères et assimilées. (Résidus de cuisine et balayures, débris de verre ou de vaisselle, cendres, pots de yaourt, papiers et cartons souillés avec des produits gras (huile alimentaire, beurre...) ou mouillés, tissus usagés, briques alimentaires, barquettes de polystyrène)

Le coût prend en compte la mise à disposition du bac, sa collecte et le traitement des déchets.

En dehors des heures normales de vacation (7H-12H et 13H-15H) ainsi que les samedis, dimanches et jours fériés, les tarifs SERPRP2001, SERPRP2002 et SERPRP2003 seront majorés de 25%.

6 – 7 – 2 – 2 : Collecte et traitement des emballages et papiers (D.I.B.)

Code Tarif	Désignation	Base	Unité	PUHT 2022
SERPRP2004	Mise à disposition d'un bac - Emballages & papiers - 330 L	1	Bac	41,66 €
SERPRP2005	Mise à disposition d'un bac - Emballages & papiers - 660 L	1	Bac	83,35 €
SERPRP2006	Mise à disposition d'une benne - Emballages & papiers - 2000 L	1	Benne	252,53 €

Conditions de vente :

Durée maximale 4 jours. Le conteneur est destiné à recevoir uniquement les déchets d'emballage (métaux non ferreux (boîtes de conserve, aluminium), papiers, cartons, plastiques (bouteilles), emballages (hormis les briques alimentaires), journaux, magazines propres...).

Le coût prend en compte la mise à disposition du bac, sa collecte et le traitement des déchets.

En dehors des heures normales de vacation (7H-12H et 13H-15H) ainsi que les samedis, dimanches et jours fériés, les tarifs SERPRP2004, SERPRP2005 et SERPRP2006 seront majorés de 25%.

Le Tarif est proportionnel au taux de remplissage du bac ou de la benne

Contenant rempli à plus de 100%	150% du tarif indiqué
Contenant rempli entre 50 à 100%	100% du tarif indiqué
Contenant rempli à moins de 50%	50% du tarif indiqué

6 – 7 – 2 – 3 : Collecte et traitement des déchets dangereux

Code Tarif	Désignation	Base	Unité	PUHT 2022
SERPRP4001	Mise à disposition d'un bac 1000 L - Déchets dangereux (solides) y compris pesée	1	Bac	204,91 €
SERPRP4002	Traitement déchets dangereux (solides)	1	Tonne	6 126,03 €
SERPRP4003	Minimum de perception de collecte et traitement des déchets dangereux	1	Forfait	817,50 €

Conditions de vente :

Durée maximale 4 jours. Le conteneur est destiné à recevoir uniquement les déchets dangereux solides hors amiante (Matériaux ou emballages souillés avec une substance toxique : pots de peinture, de solvants, de vernis vides, papiers absorbants ou chiffons imbibés d'huile, filtres à huiles, les suies et déchets solides provenant de l'entretien des machines sur les bateaux...).

Le coût de mise à disposition prend en compte la mise à disposition du bac, sa collecte et la pesée des déchets.

Le traitement des déchets est facturé en sus selon leurs poids. Les prestations font l'objet d'un minimum de perception lorsque la quantité de déchets à traiter est inférieure à 100Kg.

En dehors des heures normales de vacation (7H-12H et 13H-15H) ainsi que les samedis, dimanches et jours fériés, le tarif SERPRP4001 sera majoré de 25%.

6 – 7 – 2 – 4 : Collecte et traitement des batteries

Code Tarif	Désignation	Base	Unité	PUHT 2022
SERPRP2008	Mise à disposition d'une caisse palette 600 L - Batteries	1	Caisse palette	1 028,11 €

Conditions de vente :

Durée maximale 4 jours. Le conteneur est destiné à recevoir uniquement les batteries (batteries de véhicules au plomb, batteries d'alimentation de circuits de secours (éclairage de sécurité), batteries de bateau...).

Le coût prend en compte la mise à disposition du bac, sa collecte et le traitement des déchets.

En dehors des heures normales de vacation (7H-12H et 13H-15H) ainsi que les samedis, dimanches et jours fériés, le tarif SERPRP2008 sera majoré de 25%.

Le Tarif est proportionnel au taux de remplissage de la caisse palette

Contenant rempli à plus de 100%	150% du tarif indiqué
Contenant rempli entre 50 à 100%	100% du tarif indiqué
Contenant rempli à moins de 50%	50% du tarif indiqué

6 – 7 – 2 – 5 : Collecte et traitement du Verre

Code Tarif	Désignation	Base	Unité	PUHT 2022
SERPRP3001	Mise à disposition d'une benne - Verre - 1000 L	1	Benne	109,85 €

Conditions de vente :

Durée maximale 4 jours. Le conteneur est destiné à recevoir uniquement des déchets de type verre.

Le coût prend en compte la mise à disposition du bac, sa collecte et le traitement des déchets.

En dehors des heures normales de vacation (7H-12H et 13H-15H) ainsi que les samedis, dimanches et jours fériés, le tarif SERPRP3001 sera majoré de 25%.

Le Tarif est proportionnel au taux de remplissage de la benne

Contenant rempli à plus de 100%	150% du tarif indiqué
Contenant rempli entre 50 à 100%	100% du tarif indiqué
Contenant rempli à moins de 50%	50% du tarif indiqué

6 – 7 – 2 – 6 : Collecte et traitement des huiles usagées (propres ou polluées)

Code Tarif	Désignation	Base	Unité	PUHT 2022
SERPRP2019	Collecte et traitement - Huiles usagées propres	1	Litre	1,71 €
SERPRP2020	Collecte et traitement - Huiles usagées polluées	1	Litre	6,12 €

Conditions de vente :

Le coût prend en compte la collecte et le traitement des déchets. Il ne comprend pas la fourniture du récipient. Sont collectés les contenants suivants : cubitainers, fûts, bidons de 30L, 20L, 10L et 5L.

Les huiles usagées propres sont les huiles claires qui proviennent des transformateurs, des circuits hydrauliques et des turbines, huiles de moteurs, les huiles minérales lubrifiantes, huiles pour engrenage, amortisseurs et compresseurs

Les huiles usagées polluées correspondent aux huiles industrielles de trempe, de laminage, de tréfilage et autres huiles entières d'usinage des métaux. Ne sont pas prises en compte les huiles comprenant plus de 5% d'un autre liquide.

Les huiles de cuisson sont exclues de la présente prestation.

En dehors des heures normales de vacation (7H-12H et 13H-15H) ainsi que les samedis, dimanches et jours fériés, les tarifs SERPRP2019 et SERPRP2020 seront majorés de 25%.

6 – 7 – 2 – 7 : Collecte et traitement des déchets bois

Code Tarif	Désignation	Base	Unité	PUHT 2022
SERPRP2021	Mise à disposition d'une benne - Déchets bois - 2000 L	1	Benne	63,91 €
SERPRP2022	Mise à disposition d'une benne - Déchets bois - 7000 L	1	Benne	223,65 €
SERPRP2023	Mise à disposition d'une benne - Déchets bois – 14 000 L	1	Benne	447,32 €
SERPRP2024	Mise à disposition d'une benne - Déchets bois – 25 000 L	1	Benne	798,76 €
SERPRP2025	Mise à disposition d'une benne - Déchets bois – 30 000 L	1	Benne	958,53 €

Conditions de vente :

Durée maximale 4 jours. Le conteneur est destiné à recevoir uniquement des déchets bois (Bois sans écorce : planches, palettes ni traitées ni peintes.). Les Ordures Ménagères, les Déchets Dangereux, les ferrailles, emballages et papiers (DIB) ou tout autre type de déchet ne sont pas autorisés. Le coût prend en compte la mise à disposition de la benne, sa collecte et le traitement des déchets.

En dehors des heures normales de vacation (7H-12H et 13H-15H) ainsi que les samedis, dimanches et jours fériés, les tarifs SERPRP2021, SERPRP2022, SERPRP2023, SERPRP2024 et SERPRP2025 seront majorés de 25%.

Le Tarif est proportionnel au taux de remplissage de la benne

Contenant rempli à plus de 100%	150% du tarif indiqué
Contenant rempli entre 50 à 100%	100% du tarif indiqué
Contenant rempli à moins de 50%	50% du tarif indiqué

6 – 7 – 2 – 8 : Collecte et traitement des déchets ferrailles

Code Tarif	Désignation	Base	Unité	PUHT 2022
SERPRP2031	Mise à disposition d'une benne - Déchets ferrailles - 2000 L	1	Benne	95,71 €
SERPRP2032	Mise à disposition d'une benne - Déchets ferrailles - 7000 L	1	Benne	334,92 €
SERPRP2033	Mise à disposition d'une benne - Déchets ferrailles - 14 000 L	1	Benne	669,85 €
SERPRP2034	Mise à disposition d'une benne - Déchets ferrailles - 25 000 L	1	Benne	1 196,17 €
SERPRP2035	Mise à disposition d'une benne - Déchets ferrailles - 30 000 L	1	Benne	1 435,39 €

Conditions de vente :

Durée maximale 4 jours. Le conteneur est destiné à recevoir uniquement des déchets métalliques (Tout objet en acier, fonte, cuivre, étain, zinc, aluminium, laiton.). Les ordures ménagères (OM), les déchets dangereux, le bois, les emballages et papiers (DIB) ou tout autre type de déchet ne sont pas autorisés.

Le coût prend en compte la mise à disposition de la benne, sa collecte et le traitement des déchets.

En dehors des heures normales de vacation (7H-12H et 13H-15H) ainsi que les samedis, dimanches et jours fériés, les tarifs SERPRP2031, SERPRP2032, SERPRP2033, SERPRP2034 et SERPRP2035 seront majorés de 25%.

Le Tarif est proportionnel au taux de remplissage de la benne

Contenant rempli à plus de 100%	150% du tarif indiqué
Contenant rempli entre 50 à 100%	100% du tarif indiqué
Contenant rempli à moins de 50%	50% du tarif indiqué

6 – 7 – 2 – 9 : Collecte et traitement des déchets de cuisine issus de pays tiers à l'UE

Les prestations feront l'objet de dispositions contractuelles particulières.

6 – 7 – 2 – 10 : Collecte et traitement des déchets mélangés

Code Tarif	Désignation	Base	Unité	PUHT 2022
SERPRP2038	Mise à disposition d'une benne - Déchets mélangés - 1000 L	1	Benne	166,66 €
SERPRP2039	Mise à disposition d'une benne - Déchets mélangés – 2000 L	1	Benne	333,35 €
SERPRP2040	Mise à disposition d'une benne - Déchets mélangés - 7000 L	1	Benne	1 166,70 €
SERPRP2041	Mise à disposition d'une benne - Déchets mélangés - 14 000 L	1	Benne	2 333,37 €
SERPRP2042	Mise à disposition d'une benne - Déchets mélangés - 25 000 L	1	Benne	4 166,76 €
SERPRP2043	Mise à disposition d'une benne - Déchets mélangés - 30 000 L	1	Benne	5 000,12 €

Conditions de vente :

Durée maximale 4 jours. Le conteneur est destiné à recevoir uniquement des déchets non valorisables : Filets de pêche, cordages, matériaux composites non-recyclables (certains matériaux de construction, cerclages...), fibre de verre, matériaux de maintenance, cartons mouillés, polystyrène, caoutchouc (hors pneus), bouées non recyclables, verre non recyclable (vitrage, vitre, miroir), laine et fil de verre, lunettes, ampoules, écrans cathodiques. Les ordures ménagères, les déchets dangereux, les ferrailles, le bois ou tout autre type de déchet ne sont pas autorisés.

Le coût prend en compte la mise à disposition de la benne, sa collecte et le traitement des déchets.

En dehors des heures normales de vacation (7H-12H et 13H-15H) ainsi que les samedis, dimanches et jours fériés, les tarifs SERPRP2038, SERPRP2039, SERPRP2040, SERPRP2041, SERPRP2042 et SERPRP2043 seront majorés de 25%.

Le Tarif est proportionnel au taux de remplissage de la benne

Contenant rempli à plus de 100%	150% du tarif indiqué
Contenant rempli entre 50 à 100%	100% du tarif indiqué
Contenant rempli à moins de 50%	50% du tarif indiqué

6 – 7 – 2 – 11 : Collecte et traitement des piles et accumulateurs

Les prestations feront l'objet de dispositions contractuelles particulières.

6 – 7 – 2 – 12 : Collecte et traitement des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI)

Les prestations feront l'objet de dispositions contractuelles particulières.

6 – 7 – 2 – 13 : Non-respect des consignes de tri

Code Tarif	Désignation	Base	Unité	PUHT 2022
SERPRP2046	Redevance forfaitaire pour non-respect du tri	1	Forfait	1 077,44

Conditions de vente :

En cas de non-respect du tri des déchets dans le conteneur demandé, une redevance forfaitaire est appliquée.

Si le contenant collecté est non conforme au tri et que celui-ci contient des Déchets Industriels Dangereux, il sera facturé en sus de la redevance de non tri, les frais de traitement du contenant collecté en DID.

6 – 7 – 3 : Fourniture et Mise en œuvre de consommable anti-pollution

Ces prestations étant complémentaires aux prestations de nettoyage, elles feront, compte tenu de leur spécificité, l'objet de dispositions contractuelles particulières sur la base notamment des prestations figurant au présent Tarifs et conditions d'usage des outillages publics et redevances domaniales : Chapitre 1 Appareils de lavage, Chapitre 6-5 Matériels Divers, Chapitre 6-10 Main d'œuvre et Chapitre 6-7-2 Collecte et traitement des déchets.

6 – 8 : UTILISATION DES INFRASTRUCTURES SPECIALISEES

6 – 8 – 1 : Port Ouest

Code Tarif	Désignation	Base	Unité	PUHT 2022
SERSPE1001	Déchargement de Gaz	100	Tonne	560,29 €
SERSPE1003	Déchargement de ciment	100	Tonne	51,32 €

6 – 8 – 2 : Port Est

Dispositions contractuelles en vigueur ou décision du directoire

6 – 9 : SURETE

6 – 9 – 1 : Carte d'accès personnelle aux zones réservées de PORT REUNION

Code Tarif	Désignation	Base	Unité	PUHT 2022
SERSUR1001	Traitement de la demande d'accès permanent y compris pour un renouvellement, saisie informatique des données et confection du titre de circulation RFID	1	Forfait	30,53 €
SERSUR1003	Nouveauté : Activité saisonnière liée à la croisière Traitement de la demande d'accès permanent spécifique à un <u>accès unique</u> sur l'installation portuaire passagers, saisie informatique des données et confection du titre de circulation RFID CROISIERE valide sur une <u>saison croisière</u> .	1	Forfait	15,26 €

Condition de vente :

En cas de perte, la remise d'un nouveau titre de circulation sera facturée au tarif de 30,53€ ou 15,26€ s'il s'agit d'un titre de circulation lié à l'activité saisonnière croisière.

Un titre de circulation permanent est valide pour une durée maximum de 5 ans à l'exception du titre de circulation spécifique lié à une demande d'accès unique sur l'installation portuaire passagers valable sur une saison croisière.

Le traitement d'une demande de titre de circulation croisière dont la durée de validité renseignée sur le formulaire d'accès serait supérieure à une saison croisière est traité selon le code tarif SERSUR1001 et reste à 30,53 €.

6 – 10 : MAIN D'OEUVRE

Code Tarif	Désignation	Base	Unité	PUHT 2022
SERMOE1001	Personnel de service pendant les heures normales de vacation	1	Employé / heure	23,43 €
SERMOE1201	Personnel de service en dehors des heures normales de vacation et les samedis - Tarif majoré de 50%	1	Employé / heure	35,15 €
SERMOE1301	Personnel de service les dimanches et jours fériés - Tarif majoré de 100%	1	Employé / heure	46,86 €

Condition de vente :

Les heures normales de vacation sont : du lundi au vendredi : de 7H à 12H et de 13H à 15H.

En cas d'annulation de prestation, toute heure commencée est due.

6 – 11 : POINTE DU PHARE

La redevance d'entretien de la carapace de protection du dépôt pétrolier est calculée sur la base de la quantité d'hydrocarbure déchargée :

Redevance d'entretien d'ouvrage :

Code Tarif	Désignation	Base	Unité	PUHT 2022
DOMPPH0001	Essence s/plomb	100	Tonne déchargée	106,69 €
DOMPPH0002	Gazole	100	Tonne déchargée	103,47 €

7 – GARE MARITIME

Les prestations relevant du chapitre 7 Gare Maritime sont soumises aux conditions générales de vente précisées au CGV « Autres prestations de services » régulièrement publiées sur le site du GPMDLR (www.reunion.port.fr)

7 – 1 : REDEVANCE D'USAGE

La redevance d'usage de la gare maritime se compose d'une part fixe forfaitaire due par escale avec une majoration les dimanches et jours fériés, d'une part variable par passager sur la base du manifeste transmis par l'amateur. La part variable est due pour tout passager embarquant, débarquant ou ne débarquant que temporairement au cours de l'escale (y compris transit). Les passagers de moins de 4 ans sont exonérés.

7 – 1 – 1 : Passagers - Croisières

Code Tarif	Désignation	Base	Unité	PUHT 2022
GMAUSG3001	Gare maritime - Croisière - Redevance forfaitaire pour une escale d'un jour - Petit navire <= 500 pax (lundi à samedi de 06H à 23H)	1	Jour	3 090,90 €
GMAUSG3002	Gare maritime - Croisière - Redevance forfaitaire pour une escale de deux jours - Petit navire <= 500 pax (lundi à samedi de 06H à 23H)	2	Jour	4 636,35 €
GMAUSG3003	Gare maritime - Croisière - Redevance forfaitaire pour une escale d'un jour - Grand navire > 500 pax (lundi à samedi de 06H à 23H)	1	Jour	4 121,20 €
GMAUSG3004	Gare maritime - Croisière - Redevance forfaitaire pour une escale de deux jours - Grand navire > 500 pax (lundi à samedi de 06H à 23H)	2	Jour	7 212,11 €
GMAUSG3005	Gare maritime - Croisière - Redevance d'usage de 23H à 06H lors des escales comprenant une nuitée	1	Forfait	1 236,36 €
GMAUSG1003	Gare maritime - Croisière - Redevance par passager	1	Passager	1,23 €
GMAUSG5001	Gare maritime – Mise à disposition d'un poste de dépistage COVID pour 20 tests	1	Forfait	900,00 €
GMAUSG5002	Gare maritime – Dépistage COVID – Forfait par test supplémentaire	1	Forfait	25,00 €

Conditions de vente :

- Les redevances d'usage de la gare maritime, hormis celle par passager, seront majorées de 25% si le jour d'escale ou un des jours d'escale (escale de deux jours) correspond à un dimanche ou un jour férié.
- Le seuil de 500 pax caractérisant le statut de petit ou grand navire de croisière est déterminé à partir de la capacité maximale en passagers du navire.

Poste de dépistage Covid :

- La prestation comprend la mise à disposition d'un chapiteau pour la réalisation du test par du personnel de laboratoire sur le site de la gare maritime, la communication des résultats dans un délai de 30 mn (test antigénique).
- Le personnel de laboratoire interviendra aux heures d'ouverture de la gare (07h00-18h00) par vacation de 2h sur base de rendez-vous. Le minimum de facturation par vacation est de 20 tests.
- La commande de la prestation est à adresser aux services d'exploitation 48h minimum avant l'escale.

7 – 1 – 2 : Passagers - Inter îles

Code Tarif	Désignation	Base	Unité	PUHT 2022
GMAUSG2001	Gare maritime inter îles - Redevance par escale - Du lundi au samedi	1	Forfait	728,42 €
GMAUSG2002	Gare maritime inter îles - Redevance par escale - Dimanche et jours fériés	1	Forfait	1 092,64 €
GMAUSG2003	Gare maritime inter îles - Redevance par passager	1	Passager	1,23 €

7 – 2 : REDEVANCE D'USAGE POUR RELEVÉ D'EQUIPAGE

La redevance d'usage de la gare maritime pour des relèves d'équipage se compose d'une part fixe forfaitaire journalière due par opération de relève d'équipage pour un navire avec une majoration les dimanches et jours fériés, d'une part variable par membre d'équipage embarquant ou débarquant sur la base du manifeste transmis par l'amateur

Code Tarif	Désignation	Base	Unité	PUHT 2022
GMAUSG4001	Usage de la gare maritime pour relève d'équipage - Redevance journalière par navire pour une opération de relève d'équipage - Du lundi au samedi	1	Forfait journalier	127,51 €
GMAUSG4002	Usage de la gare maritime pour relève d'équipage - Redevance journalière par navire pour une opération de relève d'équipage - Dimanche et jours fériés	1	Forfait journalier	255,03 €
GMAUSG4003	Usage de la gare maritime pour relève d'équipage - Redevance journalière par navire pour une opération de relève d'équipage - Redevance par membre d'équipage embarquant ou débarquant	1	membre d'équipage	15,30 €

Conditions de vente :

- Les redevances s'entendent pour un usage partagé d'une partie des installations de la gare maritime (zone d'attente abritée, sanitaires) et d'une prestation de contrôle de sûreté.
- La liste d'équipage des embarquant et débarquant du navire, remise par l'agent consignataire du navire au service de sûreté de la Capitainerie, fera office de bon de commande à la facturation de la prestation.
- Les heures normales de mise à disposition sont du lundi au dimanche de 07H00 à 17H00.
- L'organisation du transit entre la gare maritime et le poste d'embarquement ou de débarquement des équipages est à la charge et sous la responsabilité de l'agent consignataire du navire.

8 – GESTION DOMANIALE

Les terrains, terre-pleins, magasins, bureaux, installations, et constructions situés sur les parties du domaine public portuaire seront prioritairement mis à la disposition des professionnels portuaires* en fonction des besoins et pourront faire l'objet d'amodiations avec ou sans droits réels.

La tarification de l'occupation des biens fonciers et immobiliers pour des professionnels portuaires* est définie dans le présent document. En dehors des situations définies dans les présents tarifs, les conditions particulières d'occupation du domaine public font l'objet d'une convention négociée.

* Manutention portuaire, agences maritimes, commissionnaire en douane, transitaire maritime, pilotage, remorquage, lamanage, pêche et/ou transformation des produits de la pêche, plaisance et toutes activités connexes, réparation navale, recherche et développement maritime et ou toutes autres professions en rapport avec le domaine portuaire.

8.1 REDEVANCE DOMANIALE

Les tarifs applicables aux occupations du domaine public portuaire sont les suivants :

Code Tarif	Désignation	Base	Unité	PUHT 2022
REDLOC0001	Redevance bureau	1	M ² / an	133,31 €
REDLOC0002	Redevance d'usage des installations portuaires pour support à un point de connexion à un réseau privé de télécommunications Sans fil	1	Forfait/an	505,00 €
REDLOC0003	Redevance d'usage d'un fourreau en réseaux enterrés	1	ML/an	1,50 €
REDMAG0001	Redevance magasin	1	M ² / an	30,62 €
REDTER0001	Redevance terrain ou terre-plein non revêtu	1	M ² / an	2,58 €
REDTER0002	Redevance terrain ou terre-plein revêtu	1	M ² / an	5,59 €
DOMFRS0001	Frais de gestion de dossier domanial	1	Forfait	306,03 €
DOMFRS0002	Frais de régularisation de dossier domanial	1	Forfait	1 020,10 €

Conditions de vente :

Pour toute attribution d'AOT, toute demande de renouvellement d'AOT ou demande d'avenant à une AOT émanant de l'amodiateur, le GPMDLR fera application des « frais de gestion de dossier domanial ».

Dans le cas où le GPMDLR serait amené à régulariser une occupation constatée sans droit ni titre, il fera application des « frais de régularisation de dossier domanial » susvisés. Il en sera de même lorsque l'annulation ou la résiliation interviendra de manière anticipée du fait de l'amodiateur, hormis le cas d'ouverture d'une procédure collective.

8-2 : INFORMATION RELATIVE A L'ATTRIBUTION DES AOT

Les autorisations d'occupation temporaire du domaine public sont régies par le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques. Depuis le 1er juillet 2017, il est fait application des nouvelles dispositions issues de l'ordonnance N° 2017-562 du 19 avril 2017 et des nouveaux articles L2122-1 et suivants du code précité.

Sauf exceptions, toute attribution des autorisations d'occupation temporaire, permettant au titulaire d'occuper ou d'utiliser le domaine public en vue d'une exploitation économique, est ainsi soumise à une procédure de sélection préalable, présentant toute les garanties d'impartialité et de transparence, et comportant des mesures de publicité suffisante, conformément à l'article L2122-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

La disponibilité des biens fonciers et immobiliers pouvant faire l'objet d'amodiations fera l'objet d'un affichage sur le site internet du GPMDLR.